



Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Madame la Vice-Présidente du conseil départemental, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Notre responsabilité, à l'occasion de ce CDEN, est d'attirer votre attention sur des problématiques vécues sur le terrain par les personnels d'éducation que nous sommes. De le faire avec conviction mais aussi discernement. C'est pourquoi nous tenons à souligner l'importance de vous avoir face à nous à cette occasion pour mieux appréhender cette réalité... Nous avons donc regretté l'absence de tout interlocuteur pour la préfecture le 29 septembre dernier même si on vous a transmis, sans nul doute, nos inquiétudes sur deux points : le manque d'implication de certaines communes sur l'indispensable versant territorial de la refondation de l'Ecole et notamment la mise en œuvre des temps d'activité périscolaire, mais aussi les conditions de sécurité dans les écoles et établissements du Gard.

Sur le premier point, l'Unsa Education renouvelle son souhait, Monsieur le Préfet, que toutes les communes mobilisent de la même manière les moyens à leur disposition pour faire en sorte que les TAP remplissent leurs missions en proposant des contenus adaptés. A l'heure où certains élus de notre département ont compris de longue date que pour tenter d'avancer sur ce point, il faut mobiliser les ressources locales, les intercommunalités, les associations, les parents d'élèves, d'autres ont beau jeu de ne rien entreprendre pour mieux en discréditer le principe.

Sur le deuxième point, lié aux conditions de sécurité dans les écoles, nous insistons de la même manière sur la nécessité d'impliquer tous les acteurs et de ne pas tout attendre des directrices et directeurs d'école dont chacun s'accorde à reconnaître qu'elles et ils n'ont déjà pas les moyens de faire face aux attentes toujours croissantes de notre institution. Dans un contexte de menace terroriste toujours très importante, les enseignants de l'Unsa ont choisi de prendre résolument leurs responsabilités ; concernant notamment les deux nouveautés du dispositif de vigilance : l'exercice attentat-intrusion et l'initiation aux premiers secours. Dès lors, nous attendons que nos institutions ne se contentent pas de logiques d'injonction. Comme on ne peut pas mettre des forces de sécurité en faction devant chaque établissement, la communauté éducative doit s'approprier désormais une culture commune de vigilance et de mise en sûreté des élèves et des personnels. Ni les directeurs d'école, ni les chefs d'établissement ne sont des professionnels de la sécurité. Les premiers, par exemple, sont encore trop souvent seuls à élaborer les Plans Particuliers de Mise en Sureté. La préfecture et les collectivités locales ont donc leur part dans cette affaire. Nous vous demandons de le leur rappeler, Monsieur le Préfet. A quatre mois de la fin de l'année scolaire, nous vous demandons ainsi qu'à Monsieur le directeur académique d'avoir une communication claire tant envers les communes qu'envers les personnels de l'éducation pour que les fêtes de fin d'année scolaire puissent se dérouler dans un esprit de responsabilités partagées et assumées.

Financièrement, l'implication des maires n'est pas toujours non plus au rendez-vous... Je pense notamment aux RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté) dont font partie les psychologues scolaires. Nous vous demandons par exemple que soit mis en place un montant minimal d'1 euro par élève pour permettre le nécessaire renouvellement des outils de diagnostic. De la même manière, nous vous redemandons, Monsieur le directeur académique de créer un poste de Brigade de remplacement dédié aux psychologues scolaires.

Pour continuer sur la carte scolaire 1^{er} degré, 77 postes sur les 301 accordés par le Comité Technique Académique du 27 janvier dernier ont été attribués au département du Gard et cette dotation nous a permis d'aborder les opérations plus sereinement. Vous avez d'ailleurs renoncé à certaines fermetures encore récemment à l'énoncé de certains de nos argumentaires et nous ne désespérons pas de vous voir aller plus loin sur d'autres situations que nous vous signalons encore. Je pense en particulier aux UPE2A, ces enseignants qui prennent en charge les élèves allophones nouvellement arrivés. Si nous saluons la création de deux nouveaux postes, nous vous redemandons avec force de préserver certains dispositifs existants sous la forme de CLIN, comme nous le développerons plus tard.

Nous saluons également le réel renforcement du dispositif "Plus de Maître que de Classes" (PDMQDC) qui trouve là sa légitimité et ne pourra plus être associé à du saupoudrage même si

nous considérons que certaines écoles devraient figurer dans cette liste. Nous y reviendrons. Autre satisfecit : nous avons défendu en vain l'an dernier, la création d'un 2ème poste d'enseignant à l'IME de la Cigale. Après avoir pris connaissance de la proposition que vous soumettez à ce comité, nous tenons à relayer l'espoir que cela suscite dans cette équipe. C'est une vraie bouffée d'oxygène pour les 60 enfants qui y sont accueillis avec tant de dévouement tout comme à l'hôpital Carémeau. Enfin, deux autres dossiers que nous avons régulièrement réactivés depuis deux ans et qui trouvent un nouvel écho, vos propositions de renforcer l'équipe d'enseignants référents (avec trois postes de plus), mais aussi de créer 3 ULIS collège à Bellegarde, à Saint-Ambroix et à Jean Rostand, prolongement des ULIS Ecole qu'on appelait anciennement CLIS (ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire des enfants présentant des troubles). Nous regrettons toutefois que les enfants d'ULIS Ecole de l'ancien secteur du collège Bigot aient été oubliés. Tous ne trouveront pas de place en ULIS Collège et n'auront d'autre solution que la 6ème ordinaire ou le surmaintien à l'école. Il faudra forcément selon nous, poursuivre la montée en charge à la rentrée 2018 en prévoyant par exemple une ULIS au collège Feuchère. Pour finir, nous n'ignorons pas que la réflexion lancée sur le remplacement au niveau national comme au niveau local, a pour corollaire incontournable le renforcement de la brigade départementale. Bien plus qu'une fusion hypothétique des ZIL et des BD, ce sont les moyens qui sont en cause, nous le répétons. Et de ce renforcement, dépendent tant de possibilités pour les enseignants de se former et de s'informer et pour les élèves de ne plus perdre de journées d'enseignement.

Concernant enfin le second degré, nous constatons que les moyens supplémentaires octroyés par le ministère pour accompagner la réforme du collège n'ont pas été utilisés à cet effet dans notre département, et plus généralement dans notre académie. Avec une DGH (Dotation Globale Horaire) en hausse de 31 heures, on est loin de l'augmentation à laquelle nos collèges pouvaient prétendre.

Les choix de Mme le Recteur en matière de répartition des moyens ont conduit à une application à minima des textes règlementaires.

Si les établissements ont bien 3 heures par division de marges-prof c'est souvent au détriment du reste. Les dotations dans certains collèges sont si justes qu'elles ne permettent pas à l'établissement de fonctionner normalement. Dès lors, ces derniers n'ont d'autre choix que de piocher dans la DHS (Dotation Horaire Supplémentaire).

Concernant les SEGPA, alors que le décret sur la réforme du collège prévoit que chaque classe de SEGPA doit recevoir 3 heures par classe de DHS, le rectorat de Montpellier refuse de les distribuer.

Ce n'est pas la première fois que Mme le Recteur s'illustre par des décisions contreproductives et finalement nuisibles à la réforme qu'elle est censée mettre en place. Déjà l'an dernier, lors de la mise en place de cette même réforme, Mme le Recteur s'était attiré la colère de tous les enseignants en proposant des modalités de formation inadaptées. La répartition des moyens avait été elle aussi à minima. Nous ne pouvons que nous interroger sur le but poursuivi et dénoncer la menace qu'elle fait peser sur la mise en œuvre de la réforme du collège.

Pour terminer, nous voulons reparler de mixité sociale car le choix de la double sectorisation à la rentrée 2017 ne répond pas à l'urgence de la question. Ce choix ne concernera que les secteurs de la ville de Nîmes qui ont plusieurs collèges de rattachement. Et de toute façon, il est évident que si les parents ont le choix entre 2 établissements, tous voudront celui qui a la meilleure réputation pour leurs enfants. Si à court terme, nous ne pouvons qu'être d'accord, des choix doivent être faits sur Nîmes qui réclament des moyens et un certain courage politique. Notre attachement au service public d'éducation, nous amène à vous rappeler régulièrement que la mixité sociale dans les collèges nîmois se porte mal et que si la moyenne des élèves gardois scolarisés dans le privé est de 20%, ce nombre atteint quasiment le double à Nîmes.

A l'Unsa Education, nous avons la conviction que laïcité et mixité sociale sont les clés des problèmes que connaît notre société. Or, seule une politique d'urbanisme peut amener la mixité sociale dans les collèges et non l'inverse...

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.